



Mettre en justice des voisins accusant faussement

Par **julys76**, le **22/10/2015** à **10:43**

Bonjour,

Je vous explique rapidement mon cas:

Nous avons été convoqués par notre bailleur suite à une pétition émise à notre rencontre par nos voisins. Dans celle ci des faits sont réels mais certains sont complètement diffamatoires, mon mari est accusé de nous battre mes enfants et moi!!!

Suite à un appel anonyme déjà l'année dernière une assistante sociale et une puéricultrice étaient venues enquêter chez nous et ils n'avaient pas donné suite à cette plainte qui était infondée.

Aujourd'hui une de ces voisines va à l'école de mes enfants poser des questions...

Ce que je souhaite savoir c'est si je peux légalement récupérer la copie de la pétition et celle de l'appel anonyme passé à la protection de l'enfance?

Mon bailleur refuse et me dit qu'elle n'a pas le droit de me la donner!

Nous souhaitons attaquer ces personnes en justice car cela commence vraiment à avoir un impact sur notre moral, stress... et nous souhaitons pour cela avoir un maximum de preuves.

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **serge74**, le **22/10/2015** à **19:01**

bonjour,

la prescription est de 3 mois pour de la diffamation, donc si l'appel anonyme date d'1 an, c'est trop tard.

pour la pétition, vu que vous êtes convoqué, vous pouvez à ce moment là, exiger de voir ce que l'on vous reproche exactement, et en faire une copie. essayez aussi de connaître l'auteur du texte de la pétition et la date à laquelle elle a commencé à être diffusée.